

<https://www.fenvac.com/deraillement-de-bretigny-sur-orge>



MEMOIRE 1 DERAILLEMENT DE BRETIGNY SUR ORGE : UN HOMMAGE
RENDU AUX VICTIMES DANS L'EXPECTATIVE D'UNE SANCTION

MEMOIRE 1 DERAILLEMENT DE BRETIGNY SUR ORGE : UN HOMMAGE
RENDU AUX VICTIMES DANS L'EXPECTATIVE D'UNE SANCTION
EXEMPLAIRE A L'ENCONTRE DE LA SNCF

DE BRETIGNY SUR ORGE : UN

HOMMAGE RENDU AUX

VICTIMES DANS

L'EXPECTATIVE D'UNE

SANCTION PENALE

EXEMPLAIRE A L'ENCONTRE

DE LA SNCF

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

- Actualités des événements suivis -

Il y a neuf ans, le 12 juillet 2013, plusieurs voitures du train Intercités reliant Paris-Austerlitz à Limoges-Bénédictins déraillaient en gare de Brétigny-sur-Orge, dans l'Essonne. Le train transportait 385 passagers à son bord.

Cet accident a causé la mort de sept personnes, et en a blessé de nombreuses autres dont certaines sont handicapées à vie. Depuis le jour de l'accident, les victimes et les familles de victimes tentent de se reconstruire dans la douleur de l'absence d'êtres chers ou dans la nostalgie d'un avant à jamais disparu. Dans ce difficile parcours, la vérité et la justice auront été des moteurs pour nombre d'elles et l'épilogue vient.

Les neuf années d'attente et de combats pour la vérité viennent de connaître un épilogue par la tenue d'un procès pénal devant le Tribunal Judiciaire d'Évry. La procédure pénale et les débats ont permis de mettre en lumière les causes probables de l'accident : la défaillance d'une éclisse, pièce métallique de 10 kilos servant à fixer deux rails dans l'aiguillage, qui s'étant détachée, a été projetée entre deux rails, provoquant le déraillement.

Le procès de cette catastrophe ferroviaire s'est ouvert le 25 avril 2022. Une préparation et une organisation extraordinaires avaient été mises en place par l'institution judiciaire, en étroite collaboration avec l'association Entraide et Défenses des Victimes de la Catastrophe de Brétigny, présidée par Thierry GOMES et membre de la FENVAC. Ainsi, les victimes ont pu appréhender le procès dans une certaine sérénité. Par ailleurs, la maîtrise fine du dossier et l'humanité dont a fait preuve la Présidente du tribunal correctionnel sont à souligner en ce que sa tenue des débats aura été exemplaire. Les débats techniques, les prises de parole des victimes et des prévenus se sont déroulées dans un climat apaisé et respectueux, en dépit des questionnements et de la colère légitimes.

Cette étape judiciaire a longtemps été visée comme une finalité pour les victimes et leurs familles, tout en étant redoutée eu égard aux reviviscences qu'elle implique. Les dispositions prises par les pouvoirs publics et la mobilisation de l'association EDVCB, soutenue par la FENVAC, auront abouti à un moment de justice exemplaire.

En ce jour de commémoration, et depuis la clôture des débats le 17 juin, les victimes et les familles de victimes sont contraintes à la difficile attente. En effet, elles attendent de connaître le jugement du tribunal à l'égard des actions et des omissions de SNCF Réseau, SNCF Mobilités et du Cheminot renvoyé également qui devrait être rendu le 26 octobre prochain.

Pour rappel, au terme plus de trois heures de réquisitoire, le procureur de la République d'Évry avait sollicité une peine 450 000 euros d'amende contre la SNCF pour homicides et blessures involontaires, le maximum prévu par la loi.

Les survivants et les proches des victimes décédées se souviendront de cette catastrophe aujourd'hui. Sur le quai et le parvis de la gare de Brétigny-sur-Orge, le Ministre des transports, la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, les élus locaux, les représentants de la SNCF et les représentants de l'EDVCB et de la FENVAC rendront hommage aux victimes. Dans le silence observé en mémoire de celles et ceux frappés par ce drame, nombreux seront ceux qui nourriront l'espoir qu'ils ne soient pas morts pour rien et que justice leur soit rendue.

Pour l'association EDVCB et la FENVAC, la sanction pénale se doit d'être à la hauteur des conséquences de la négligence du transporteur, multirécidiviste.

Nos pensées vont aujourd'hui aux victimes blessées physiquement et/ou psychologiquement dans l'accident et aux familles endeuillées. Nous leur adressons toute notre solidarité en cette date anniversaire.

Nous n'oublions pas.

PS:

Page FB de Christiane Gomes-Roques